

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2020

---

**INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)****AMENDEMENT****N° 10476**présenté par  
M. Quatennens

-----

**ARTICLE 59**

L'alinéa 1 de cet article est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Dans la logique de l'amendement précédent, nous proposons la suppression de cet alinéa. Rappelons, puisqu'il est question de sécurité sociale, cette phrase d'Ambroise Croizat : « Il faut faire de la retraite non plus l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ». En 2020, le projet du gouvernement abime toujours plus les fondamentaux de notre système de solidarité.